

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Télécopie : 01 44 07 07 44

Tél. 01 43 29 66 70

E-mail : spp@spp.asso.fr

DR/CB/JA/MAL/SPP/2017-53

Paris, le 22 février 2017

Aux membres de la SPP

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DIMANCHE 12 MARS 2017 à 14h15

ESPACE CONFÉRENCE DES DIACONESSES

18 rue du Sergent Bauchat - 75012 Paris - Métro : Montgallet ou Nation

Chers Collègues,

L'assemblée générale d'une association loi 1901 RUP est composée de tous ses membres. Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par le conseil d'administration.

Ordre du jour

Invitation de M. Mariller, commissaire aux comptes, et de M. Bahri, expert-comptable.

1. Allocution du président.
2. Rapport moral du secrétaire général.
3. Rapport financier du trésorier. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
Compte de fonctionnement et de résultat année 2016. Approbation.
Budget prévisionnel 2017. Cotisations prévisionnelles 2017. Vote.
4. Rapports du conseil exécutif de la commission d'enseignement, du comité de direction de l'institut de psychanalyse de Paris (avec CFSSO), et du comité de direction de l'institut de psychanalyse de Lyon.
5. Discussion générale sur l'ensemble des autres rapports en présence de chaque responsable.
6. Questions diverses.

Les rapports vous seront adressés par mail et seront disponibles sur l'espace membres du site de la SPP.

Votre droit de vote est conditionné par le paiement intégral de votre cotisation 2016 au 31 décembre 2016.

Nous vous prions de recevoir, Chers Collègues, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale

Jacques ANGELERGUES
Secrétaire Général adjoint

IMPORTANT : Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, il est indispensable que chaque membre signe la feuille de présence **AVANT D'ENTRER DANS LA SALLE** : **Accueil à partir de 13h30.**

Nota : Conformément à l'article 8 des statuts et à l'article II-1.d du règlement intérieur, chaque membre peut recevoir **deux pouvoirs** (quelle qu'en soit la catégorie).

P.J : - Procès-verbaux des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 13 mars 2016.

- Pouvoir.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

POUVOIR

Je soussigné(e) déclare donner

pouvoir à

**pour me représenter à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DIMANCHE
12 MARS 2017.**

Signature :

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU DIMANCHE 13 MARS 2016

Présentation d'un projet de nouveaux statuts de la Société Psychanalytique de Paris approuvés par le conseil d'administration, dans ses séances, des 24 novembre 2015 puis 2 février 2016.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2016 n'ayant pas obtenu le quorum nécessaire, une seconde assemblée générale extraordinaire, sans quorum, a été convoquée le dimanche 13 mars 2016.

L'assemblée générale extraordinaire débute à 14h30, présidée par Denys Ribas, président de l'association, assisté par Chantal Lechartier-Atlan, vice-présidente, Clarisse Baruch, secrétaire générale, Jacques Angelergues, secrétaire général adjoint, Panagiotis Aloupis, trésorier et Anne Rosenberg, trésorière adjointe.

Membres ayant le droit de vote : 141 membres titulaires et 501 membres adhérents, soit un total de 642.

Membres	présents	représentés	présents ou représentés
Titulaires	56	28	84
Adhérents	90	49	139
	-----	-----	-----
Total	146	77	223

1/ Présentation du projet.

2/ Propositions des modifications des statuts de la SPP approuvées par le conseil d'administration. Discussion. Vote.

Vote au scrutin secret du texte définitif.

Résultats du vote par catégorie :

Titulaires :

Résultats : oui : 80, non : 3, abstention : 0, nul : 0, blanc : 1

Votants : 84 ; Suffrages exprimés : 83

Majorité requise (2/3 des suffrages exprimés) : 55



Adhérents :

Résultats : oui : 137, non : 0, abstention : 1, nul : 0, blanc : 0

Votants : 138 ; Suffrages exprimés : 137

Majorité requise (2/3 des suffrages exprimés) : 91

Les statuts présentés à l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2016 sont adoptés.

3/ Questions diverses.

Néant.

La séance est levée à 15h30.



Denys RIBAS
Président



Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale

Cette Assemblée est valide

13/03/16



Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale

**SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE
DE PARIS
21 RUE DAVIEL
75013 PARIS**

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

Tél. 01 43 29 66 70

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DIMANCHE 13 MARS 2016

L'assemblée générale ordinaire débute à 15h30, présidée par Denys Ribas, président de l'association, assisté de Chantal Lechartier-Atlas, vice-présidente, Clarisse Baruch, secrétaire générale, Jacques Angelergues, secrétaire général adjoint, Panagiotis Aloupis, trésorier, Anne Rosenberg, trésorière adjointe, et en présence de M. Bahri, expert-comptable et de M. Mariller, commissaire aux comptes.

Selon la décision du conseil d'administration, seuls les rapports statutaires sont présentés intégralement, les autres rapports donnent lieu à une discussion suite à leur envoi aux membres avec la convocation à l'assemblée générale.

Membres ayant le droit de vote : 141 membres titulaires et 501 membres adhérents, soit un total de 642.

Membres	présents	représentés	présents ou représentés	Majorité requise simple
<u>Titulaires</u>				
<u>et</u>	146	69	215	
<u>Adhérents</u>				

1/ Allocution du président

Présence de M. Mariller, commissaire aux comptes, et de M. Bahri, expert-comptable.

2/ Règlement intérieur de la SPP – Révision approuvée par le CA du 2 février 2016. Présentation et discussion. Vote.

Vote au scrutin secret :

Résultats : votants : 215 ; exprimés : 214

oui : 208 ; non : 6 ; abstention : 1 ; nul : 0 ; blanc : 0

Le règlement intérieur est adopté à la majorité.

3/ Désignation de deux mandataires représentant l'association auprès des Ministères de l'Intérieur, de la Santé, et du Conseil d'Etat. Proposition : Denys Ribas et Clarisse Baruch. Vote.

Vote au scrutin secret :

Résultats : votants : 203 ; exprimés : 203

oui : 203 ; non : 0 ; abstention : 0 ; nul : 0 ; blanc : 0

Proposition acceptée à l'unanimité.

4/ Rapport moral du secrétaire général
Présentation.

5/ Rapport financier du trésorier. Lecture des rapports du commissaire aux comptes
- Présentation des comptes de fonctionnement et des résultats pour l'année 2015.

- Présentation du budget prévisionnel 2016 et des cotisations prévisionnelles 2016.
Ce budget inclut la contraction d'un nouvel emprunt de 300.000 euros si nécessaire.
Des inquiétudes se sont exprimées devant le risque d'une désaffectation de la psychanalyse dans les années qui viennent. L'organisation choisie des nouveaux locaux permettrait dans cette hypothèse défavorable d'en louer un étage aux normes d'accessibilité

Vote au scrutin secret :

Résultats : votants : 211 ; exprimés : 205

oui : 184 ; non : 21 ; abstention : 5 ; nul : 0 ; blanc : 1

Le budget prévisionnel 2016 et les cotisations prévisionnelles 2016 sont adoptés.

6/ Rapport du conseil exécutif de la commission d'enseignement, du comité de direction de l'institut de psychanalyse de Paris (avec le CFSO), et du comité de direction de l'institut de psychanalyste de Lyon
Présentation.

7/ Rapport du CCTP « Jean Favreau »
Présentation.

Une discussion a eu lieu à partir des inquiétudes touchant à la gestion de l'évolution démographique des praticiens du CCTP. L'intégration du CCTP à l'ASM13 infléchit cette gestion pour deux raisons. La première raison est la limite d'âge de l'activité salariée à 70 ans. La seconde raison est que les élus syndicaux de l'ASM13 ne sont globalement pas favorables au Cumul Emploi Retraite, alors que la psychanalyse se pratique à un âge plus avancé que dans les autres professions. La particularité démographique du CCTP, liée à l'exercice même de la psychanalyse, a été exposée : avoir la possibilité d'un Cumul Emploi Retraite, pour poursuivre leur activité au CCTP et cesser leur activité dans leur emploi salarié principal. Dans la discussion, il est apparu que la voie n'est pas facile à trouver, entre le départ différé des anciens retardant d'autant l'embauche de plus jeunes, et le départ plus précoce des anciens grevant la formation des plus jeunes.

En pratique, les négociations auront lieu entre les différentes instances, syndicales et dirigeantes, au CCTP et à l'ASM13 (NAO, Comités de gestion...) dont il fait partie.

8/ Discussion générale sur l'ensemble des autres rapports en présence de chaque responsable

9/ Questions diverses.
Néant.

La séance est levée à 18h30.



Denys RIBAS
Président



Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale

certificat de vote et de présence
13/03/16



Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale

SOCIETE PSYCHANALYTIQUE
DE PARIS
21 RUE DAVIEL
75013 PARIS